

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 1^{ER} juin 2022 à 18h30 avec renonciation de l'avis de convocation signé par chaque membre du conseil.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric siège au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Nancy Paquet, Marie-Hélène Bouillon, Steve Bernier, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Assistent également à la séance Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière, elle fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 18h30 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-110

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro : 2022-336 décrétant un emprunt de 399 948\$ afin de financer la subvention du ministère des transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet : Accélération N SFP : 154217928
4. Période de questions réservée au public
5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-336 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 399 948\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET : ACCÉLÉRATION N SFP : 154217928

2022-111

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Madame Marie-Hélène Bouillon

Donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-336 décrétant un emprunt de 399 948\$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet : Accélération N SFP : 154217928.

DÉPÔT DU PROJET

Il est, par la présente, déposé et présenté par madame Marie-Hélène Bouillon conseillère le projet du règlement numéro : 2022-336 décrétant un emprunt de 399 948\$ afin de financer la subvention du ministère des

Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
Volet : Accélération N SFP : 154217928.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

5-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-112

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU que la séance soit close à 18h45.
ADOPTÉE

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Greffière-trésorière

Michel Caron, maire

